

ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une **centrale photovoltaïque au sol** d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur les communes de **Salsigne** et **Villardonnell** aux lieux-dits « labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnell Energies »

LISTE DES ANNEXES

- I. Procès Verbal de Synthèse deu 29 septembre 2023
- II. Document de réponse au procès verbal de synthèse du 9 octobre 2023
- III. Constat d'huissier affichage Salsigne, Villardonnell et site du projet
- IV. Certificat d'affichage Aragon
- V. Certificat d'affichage Conques sur Orbiel
- VI. Certificat d'affichage Cuxac-Cabardès
- VII. Certificat d'affichage Fraisse-Cabardès
- VIII. Certificat d'affichage Lastours
- IX. Certificat d'affichage Limousis
- X. Certificat d'affichage Sallèles-Cabardès
- XI. Certificat d'affichage Villanière
- XII. Annonce réglementaire « la Dépêche » du 7 août 2023
- XIII. Annonce réglementaire « l'Indépendant » du 10 août 2023
- XIV. Annonce réglementaire « la Dépêche » du 29 août 2023
- XV. Annonce réglementaire « l'Indépendant » du 31 août 2023

ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « labade », « Combestremière » et « Plane de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energies »

arrêté du 18 juillet 2023 du Préfet de l'Aude
enquête publique du 28 août au 28 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS REÇUES PENDANT L'ENQUÊTE

29 septembre 2023

Commissaire enquêteur : Laurent FABAS

Ce procès-verbal est établi en application de l'article **R 123-18 du Code de l'environnement** qui prévoit :

« Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.»

Table des matières

| | | |
|-------|--------------------------------------------------------------------|---|
| 1 | RÉSUMÉ DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE..... | 3 |
| 1.1 | Organisation de l'enquête..... | 3 |
| 1.2 | Bilan de la consultation publique..... | 3 |
| 2 | SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES OBSERVATIONS REÇUES PENDANT L'ENQUÊTE..... | 4 |
| 2.1 | Paysage..... | 4 |
| 2.1.1 | Haie paysagère..... | 4 |
| 2.1.2 | Visibilité depuis la RD118..... | 4 |
| 2.2 | Raccordement électrique..... | 4 |
| 2.2.1 | Accessibilité et chemin..... | 4 |
| 2.2.2 | Encombrement souterrain..... | 4 |
| 2.2.3 | Ravinement..... | 5 |
| 2.3 | Emploi..... | 5 |
| 2.3.1 | Terrassement, plateforme et réseau..... | 5 |
| 2.4 | Avis..... | 5 |
| 2.4.1 | Avis favorable..... | 5 |
| 3 | OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR..... | 6 |
| 3.1 | Paysage..... | 6 |
| 3.1.1 | Recomposition du paysage..... | 6 |
| 3.1.2 | Visibilité depuis la RD118..... | 6 |
| 3.2 | Détérioration des voiries..... | 7 |
| 3.2.1 | Passage des câbles enterrés..... | 7 |
| 3.2.2 | Engins de chantier et véhicules..... | 7 |
| 4 | LISTE COMPLÈTE DES OBSERVATIONS..... | 8 |
| 4.1 | Registre d'enquête publique de SALSIGNE..... | 8 |
| 4.2 | Registre d'enquête publique de VILLARDONNEL..... | 8 |
| 4.2.1 | Contribution écrite n°1..... | 8 |
| 4.2.2 | Contribution écrite n°2..... | 8 |
| 4.3 | Registre d'enquête dématérialisé..... | 8 |
| 4.3.1 | Contribution écrite n°3..... | 8 |

1 RÉSUMÉ DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 18 juillet 2023 du Préfet de l'Aude, l'enquête publique sur la régularisation du captage de la Ferrière s'est déroulée du lundi 28 août au jeudi 28 septembre 2023.

1.1 Organisation de l'enquête

Le public a pu s'informer sur le projet mis à l'enquête publique

- disponible en version papier en mairie de SALSIGNE et VILLARDONNEL ;
- sur la page dédiée du site internet <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>;
- sur les postes informatiques mis à disposition sur demande en mairie de SALSIGNE et VILLARDONNEL.

Le public a pu formuler ses observations

- sur les registres d'enquête « papier » déposés en mairie de SALSIGNE et VILLARDONNEL ;
- sur l'adresse de courriel dédiée parcsolaire-salsignevillardonnell@democratie-active.fr ;
- par courrier postal au siège de l'enquête.

1.2 Bilan de la consultation publique

Les permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées :

- lundi 28 août 2023 de 09h00 à 12h00 en mairie de Villardonnell et de 14h00 à 17h00 en mairie de Salsigne
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 en mairie de Salsigne et de 14h00 à 17h00 en mairie de Villardonnell
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 en mairie de Villardonnell et de 14h00 à 17h00 en mairie de Salsigne

Au cours de ces permanences, le commissaire enquêteur a reçu 2 personnes, à Villardonnell, qui ont formulé 2 observation sur le registre d'enquête. Il a également reçu 2 personnes à Salsigne qui n'ont pas formulé d'observations.

Le registre d'enquête dématérialisé a dénombré 68 visiteurs unique ayant effectué 861 téléchargements.

A la clôture de l'enquête le 3 mars 2023 à 17h00, les registres d'enquête publique comptaient :

- Registre d'enquête de Salsigne : aucune contribution
- Registre d'enquête de Villardonnell : 2 contribution
- Registre d'enquête dématérialisé : 1 contribution
- Aucun courrier reçu

L'ensemble cumulant un total de 3 contributions écrites.

2 SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES OBSERVATIONS REÇUES PENDANT L'ENQUÊTE

2.1 Paysage

2.1.1 Haie paysagère

Etant voisine directe du projet « parcelles A18 et A22 » recevant de la clientèle, je crains un impact visuel important. De ce fait, je souhaite qu'il soit intégré une haie limitant cet impact.

2.1.2 Visibilité depuis la RD118

Le champ de panneau photovoltaïque sera visible de la RD118 en même temps que le panneau « BIENVENUE DANS LA MONTAGNE NOIRE »
La Montagne Noire ne doit pas devenir le « miroir aux alouettes ».

2.2 Raccordement électrique

2.2.1 Accessibilité et chemin

Lors des travaux sur le parc photovoltaïque adjacent, les travaux ont provoqué des gênes pour les exploitations voisines.

Ceux-ci incluent :

- La détérioration du chemin d'accès à Cumiès
- Des difficultés d'accessibilité pendant les travaux

Quelles solutions sont envisagées pour mitiger l'impact des travaux sur les riverains ?

Quelles compensations sont prévues ?

2.2.2 Encombrement souterrain

Le chemin pressenti pour le raccordement électrique est déjà occupé par deux câbles haute tension enterrés et une canalisation d'adduction d'eau. La proximité du support rocheux a mené à un faible enfouissement des lignes. En raison de la position de ces lignes, la canalisation d'adduction d'eau ne peut plus être réparée par les services de la commune. Si ce tracé devait être à nouveau retenu, quelles sont les actions que le porteur de projet envisage pour que la canalisation d'adduction d'eau ne pâtisse pas davantage des travaux ?

2.2.3 *Ravinement*

Le chemin pressenti pour le raccordement électrique est soumis au ravinement lors de pluies importantes. En 2018 certaines portions de câbles ont été mises à nu. Ce problème a-t-il été pris en compte par le porteur de projet ?

2.3 **Emploi**

2.3.1 *Terrassement, plateforme et réseau*

Une entreprise estime que le chantier pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

2.4 **Avis**

2.4.1 *Avis favorable*

Avis favorable d'une entreprise de terrassement, plateforme et réseau qui estime que le chantier pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Avis favorable d'un propriétaire terrien aux projets d'agrivoltaïsme sur les terres à faible rendements à développer et accepter plus facilement.

Quelles actions sont envisagées pour faciliter l'acceptabilité générale d'éventuels autres projets sur le secteur ?

3 OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

3.1 Paysage

3.1.1 *Recomposition du paysage*

Dans son avis, l'architecte des bâtiments de France regrette que le maître d'ouvrage n'ait pas recherché d'accompagnement paysager :

« Bien que l'assiette foncière retenue soit située en dehors de toute servitude patrimoniale et paysagère et qu'elle soit implantée aux abords d'un autre parc industriel, ce projet est envisagé dans un paysage agricole entouré de pech, comme le site patrimonial remarquable d'Aragon dont la partie Est forme un belvédère sur la zone concernée. Une fois de plus ce type projet aura un impact sur les enjeux patrimoniaux des communes environnantes (secteur d'étude éloigné).

Par ailleurs, aucun accompagnement paysager n'a été recherché pour une meilleure intégration du projet. »

La topologie du site ne permet pas d'envisager des solutions de masquage végétal depuis les sites éloignés cités par l'architecte des bâtiments de France. La réponse à ces remarques doit être d'une autre nature.

Le site s'inscrit dans un ensemble de collines dont certaines sont fortement marquées par l'activité humaine. Plusieurs parcs éoliens occupent l'horizon et les traces de l'ancienne mine d'or dominant le paysage. Plusieurs centrales photovoltaïques sont déjà visibles.

Le développement de centrales photovoltaïques est un élément marquant de la recomposition du paysage de la Montagne Noire. Cette recomposition dépasse le cadre strict du projet. Le projet contribue cependant aux effets cumulés.

Le Maire de Salsigne a évoqué un sentiment d'encerclement et la question paysagère est l'une des motivations qui ont poussé la commune de Salsigne comme celle de Villardonnel à délibérer en faveur d'un moratoire sur tout nouveau projet. Cette délibération doit être perçue comme une alerte que tous les acteurs doivent entendre.

La question paysagère n'est pas une matière qui fait consensus.

Ce consensus doit être construit.

Quelles actions le maître d'ouvrage envisage-t-il pour contribuer à répondre aux préoccupations exprimées ?

3.1.2 *Visibilité depuis la RD118*

La route départementale (RD) 118 est une route à forte circulation qui relie Carcassonne à Mazamet à travers la Montagne Noire. Le site du projet est visible à plusieurs reprises entre le point de repère routier (PR) n°19 et le PR n°22 sur une distance d'environ 1500 mètres. La distance qui le sépare de la route est au plus court d'environ 1000 mètres.

Le dossier se focalise sur les points de vue plus proches qui n'impactent que certains habitants de Salsigne et de Villardonnel.

Les services du département écartent tout risque pour la sécurité routière tels que l'éblouissement ou la surprise en raison de la seule distance.

Étant donné le nombre d'usagers pouvant être impactés depuis ce point de vue, une réponse plus étoffée est attendue.

3.2 Détérioration des voirie

3.2.1 *Passage des câbles enterrés*

Les élus de Villardonnell ont exprimé leur inquiétude concernant le passage des câbles d'alimentation électrique sous la voirie communale. Des réseaux d'adduction d'eau pourraient être impactés par les travaux. En outre, la qualité de travaux précédents est mise en cause, fragilisant la chaussée. Une portion de voie communale a été détériorée. Les élus souhaitent que toutes les précautions soient prises pour que les travaux ne portent pas préjudice à la commune.

3.2.2 *Engins de chantier et véhicules*

Le département se réserve la possibilité de recourir aux dispositions de l'article L 131-8 du code de la voirie routière. Celui-ci prévoit la compensation des dégradations anormales de la voirie.

Lors de la création du parc photovoltaïque adjacent, des véhicules auraient stationné inutilement sur une chaussée privée.

Quelle est la nature et le nombre journalier des véhicules lourds qui opéreront sur le chantier ?

4 LISTE COMPLÈTE DES OBSERVATIONS

4.1 Registre d'enquête publique de SALSIGNE

Aucune contribution écrite

4.2 Registre d'enquête publique de VILLARDONNEL

4.2.1 Contribution écrite n°1

Le champ de panneau photovoltaïque sera visible de la RD118 en même temps que le panneau « BIENVENUE DANS LA MONTAGNE NOIRE »

La Montagne Noire ne doit pas devenir le « miroir aux alouettes ».

4.2.2 Contribution écrite n°2

Etant voisine directe du projet « parcelles A18 et A22 » recevant de la clientèle, je crains un impact visuel important. De ce fait, je souhaite qu'il soit intégré une haie limitant cet impact.

Par ailleurs, en ce qui concerne le raccordement électrique du parc, j'émet des réserves car je subis déjà les désagréments des précédents raccordements !

- détérioration de mon chemin
- difficultés de circulation lors des travaux
- canalisation d'eau prise en étau entre deux cables haute tension empêchant toute intervention de réparation pour la commune.
- chemin soumis au ravinement lors de pluies importantes mettant à nu les câbles.

Favorable aux projets d'agrivoltaïsme sur nos terres à faible rendements à développer et accepter plus facilement.

4.3 Registre d'enquête dématérialisé

4.3.1 Contribution écrite n°3

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Aude.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

Gérard ROLLIN

Chef de service commercial Eolien et Solaire

Tél. 06 61 09 09 27

gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX

<http://www.colas.com>

Des questions complémentaires seront éventuellement soumises par le commissaire enquêteur au maître d'ouvrage, lors de l'entretien du 29 septembre 2023.

Le présent procès-verbal a été établi conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement. Le maître d'ouvrage dispose d'un délai maximum de 15 jours pour répondre aux observations mentionnées dans ce document. Ce procès-verbal sera annexé au rapport du commissaire enquêteur.

Fait à Narbonne, le 29 septembre 2023
Le commissaire enquêteur

Laurent FABAS

Reçu, le 29 septembre 2023
Le maître d'ouvrage

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE SALSIGNE VILLARDONNEL



Commune de SALSIGNE (11600)

Commune de VILLARDONNEL (11600)

Département de l'Aude

Mémoire en réponse du pétitionnaire au procès-verbal de synthèse des observations

| Maître d'ouvrage |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salsigne Villardonnelle Energies SAS 105 rue La Fayette 75010 Paris ☎: 04.30.00.32.03. – 06.98.27.54.54 ✉ : lea.passard@baywa-re.fr ✉ : laurent.barrau@baywa-re.fr |

Introduction

Le projet de parc photovoltaïque situé sur les communes de Salsigne (11372) et Villardonnel (11413) représenté par la société Salsigne Villardonnel Energies a fait l'objet d'une enquête publique, menée du lundi 28 août au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Lors des permanences du commissaire enquêteur 2 observations ont été déposées par le public. Elles ont été reprises dans le procès-verbal de synthèse tout comme l'observation numérique reçue.

Le pétitionnaire souhaite par ce mémoire répondre aux observations. Chaque remarque formulée par le public est reprise ci-dessous et regroupée dans plusieurs catégories afin de proposer une réponse globale sur les différentes thématiques.

Guide de lecture du document

Nous vous proposons un petit guide d'explication afin de comprendre nos réponses aux questions et remarques suivantes.

Le texte surligné ainsi représente des extraits du procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur. Il s'agit des remarques ou questions formulées par ce dernier ainsi que par le public.

Le texte surligné ainsi représente des extraits de la réponse du pétitionnaire à l'avis MRAe.

Le texte suivant représente des extraits de l'étude d'impact environnementale.

Le reste du texte est un apport rédigé par la pétitionnaire pour détailler les propos ou apporter de nouvelles informations.

Paysage

Etant voisine directe du projet « parcelles A18 et A22 » recevant de la clientèle, je crains un impact visuel important. De ce fait, je souhaite qu'il soit intégré une haie limitant cet impact.

Le champ de panneau photovoltaïque sera visible de la RD118 en même temps que le panneau « BIENVENUE DANS LA MONTAGNE NOIRE ». La Montagne Noire ne doit pas devenir le « miroir aux alouettes ».

Dans son avis, l'architecte des bâtiments de France regrette que le maître d'ouvrage n'ait pas recherché d'accompagnement paysager : « Bien que l'assiette foncière retenue soit située en dehors de toute servitude patrimoniale et paysagère et qu'elle soit implantée aux abords d'un autre parc industriel, ce projet est envisagé dans un paysage agricole entouré de pech, comme le site patrimonial remarquable d'Aragon dont la partie Est forme un belvédère sur la zone concernée. Une fois de plus ce type projet aura un impact sur les enjeux patrimoniaux des communes environnantes (secteur d'étude éloigné). Par ailleurs, aucun accompagnement paysager n'a été recherché pour une meilleure intégration du projet. » La topologie du site ne permet pas d'envisager des solutions de masquage végétal depuis les sites éloignés cités par l'architecte des bâtiments de France. La réponse à ces remarques doit être d'une autre nature. Le site s'inscrit dans un ensemble de collines dont certaines sont fortement marquées par l'activité humaine. Plusieurs parcs éoliens occupent l'horizon et les traces de l'ancienne mine d'or dominant le paysage. Plusieurs centrales photovoltaïques sont déjà visibles. Le développement de centrales photovoltaïques est un élément marquant de la recomposition du paysage de la Montagne Noire. Cette recomposition dépasse le cadre strict du projet. Le projet contribue cependant aux effets cumulés. Le Maire de Salsigne a évoqué un sentiment d'encerclement et la question paysagère est l'une des motivations qui ont poussé la commune de Salsigne comme celle de Villardonnel à délibérer en faveur d'un moratoire sur tout nouveau projet. Cette délibération doit être perçue comme une alerte que tous les acteurs doivent entendre. La question paysagère n'est pas une matière qui fait consensus. Ce consensus doit être construit.

Quelles actions le maître d'ouvrage envisage-t-il pour contribuer à répondre aux préoccupations exprimées ?

La route départementale (RD) 118 est une route à forte circulation qui relie Carcassonne à Mazamet à travers la Montagne Noire. Le site du projet est visible à plusieurs reprises entre le point de repère routier (PR) n°19 et le PR n°22 sur une distance d'environ 1500 mètres. La distance qui le sépare de la route est au plus court d'environ 1000 mètres.

Le dossier se focalise sur les points de vue plus proches qui n'impactent que certains habitants de Salsigne et de Villardonnel.

Les services du département écartent tout risque pour la sécurité routière tels que l'éblouissement ou la surprise en raison de la seule distance.

Étant donné le nombre d'usagers pouvant être impactés depuis ce point de vue, une réponse plus étoffée est attendue.

Le pétitionnaire tient à rappeler que le projet a fait l'objet d'une délibération favorable des conseils municipaux des communes. Le pétitionnaire est également au courant de la délibération qui a été prise a posteriori par les communes sur le développement des projets d'énergies renouvelables. Le pétitionnaire apporte quelques éléments de réponse à ce sujet dans la dernière partie dédiée à l'acceptabilité.

Le pétitionnaire reprend ici les différentes remarques et questions liées au paysage et à leur impact depuis les zones les plus éloignées jusqu'aux zones les plus proches des installations. Dans le cadre de l'étude d'impact, le maître d'ouvrage a étudié les impacts éloignés et rapprochés de l'implantation du projet photovoltaïque.

Depuis la route départementale 118 :

Le projet présentera en effet une fenêtre de visibilité depuis la D118 comme présenté dans l'extrait de l'étude ci-dessous.

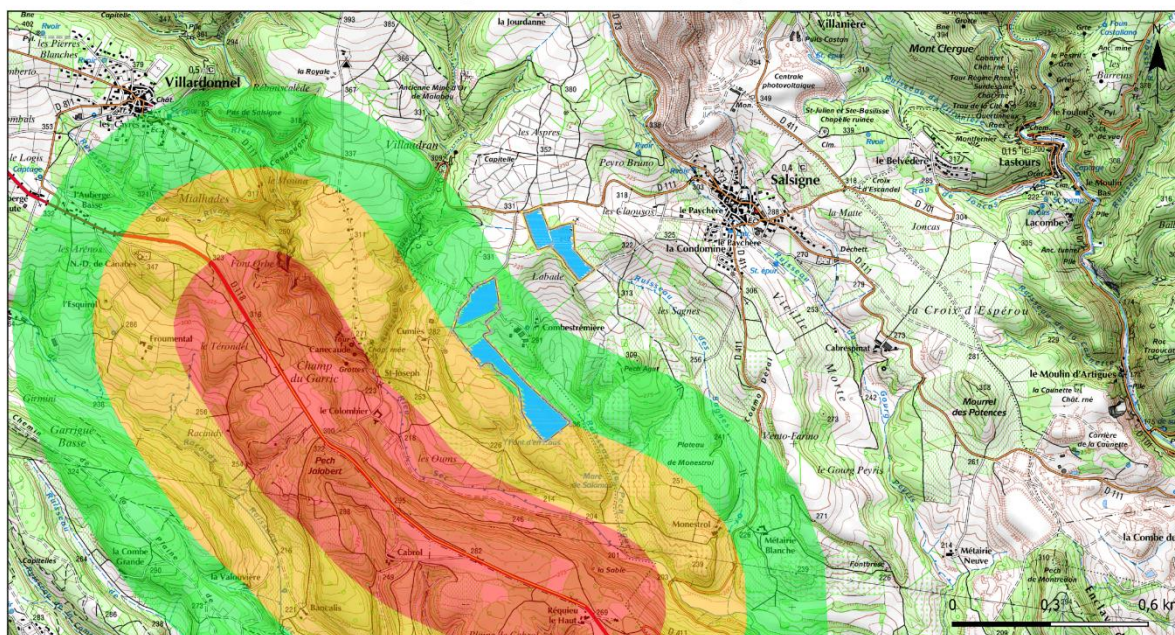
La D118 qui permet de rouler à grande vitesse, connectant au plus près Villardonnell et Villegailhenc, offre des vues dynamiques sur 1 minute de passage sur le site d'étude dans sa quasi-intégralité. La D111 permettant de relier Villardonnell à Salsigne à travers une campagne bucolique ouvre des vues ponctuelles et dynamiques en particulier sur le site Zone 1 (parcelle Nord-Ouest).

La visibilité du projet depuis la D118 est présentée dans la prise de vue numéro 30 de l'étude. Le projet s'étend en continuité du parc existant. Le maître d'ouvrage accompagné du bureau d'étude a considéré que la durée de visibilité du parc depuis la D118 n'était pas significative. Aux endroits où le parc est visible la route ne présente pas de zones d'arrêt ou de stationnement liés à un point de vue paysager ou à un intérêt touristique majeur. La visibilité du parc s'étendant sur une fenêtre d'environ 1500m. Cela représenterait une visibilité d'environ 1min à 1min30 pour les conducteurs.

Cette voie (la RD118) très empruntée ne révèle cependant que quelques vues sur le piémont du Cabardès et les collines en premier plan, du fait de la présence de lisières boisées importantes. En effet, la présence de résineux ou autres végétaux à feuillage persistant joue un rôle d'écran visuel efficace, hormis quelques fenêtres ponctuelles.

D'autre part, comme présenté dans la carte ci-dessous, la distance entre la route est le début des infrastructures qui est d'environ 1km.

Projet de parc photovoltaïque Salsigne Villardonnell Energies



- 0.5 km
- 1 km
- 1.5 km

Date: 05/10/2023

Salsigne Villardonnell Energies
105 rue La Fayette | 75010 Paris
Source : IGN, Géo Data Geov, Bd topo
Format carte A4

Les modules en silicium monocristallins ou polycristallins, comme ceux utilisés pour le projet de Salsigne-Villardonnell, n'ont qu'une « très faible capacité de réflexion, contrairement aux modules couche mince qui présentent un fort potentiel de réflexion à cause des surfaces en verre généralement lisses, de couleur foncée ».

Les modules sont dotés d'une plaque de verre antireflet ce qui réduit fortement les effets de miroitements (mesure de réduction).

Extrait de l'étude d'impact environnemental, page 237.

La route D118 a un tracé sur la partie qui nous concerne du sud-est vers le nord-ouest et inversement dans l'autre sens de circulation. La route se situe sur des altitudes allant de 282m à 300m. Sa position géographique par rapport à la zone d'implantation de la centrale la place en léger surplomb. La route reste majoritairement entourée de végétation.

Sur la centrale photovoltaïque, les panneaux vont être orientés vers le sud avec un angle d'environ 20°. Le risque d'éblouissement en fonction des positions topographiques de la route par rapport à la centrale, de sa distance et de l'angle de réflexion sur les panneaux est très limité.

L'orientation de la vision du conducteur, sur la route, n'est pas entravée par la vision du parc photovoltaïque. Le parc peut être aperçu au loin par le conducteur en regardant vers l'est dans la direction nord et la route et en regardant vers l'ouest dans la direction sud. Dans ce dernier cas, la vision sera principalement sur la face arrière des panneaux.

Dans le cas d'un conducteur roulant vers le nord, l'angle nécessaire pour apercevoir le parc est aux environs des 70° à 90°.

D'autre part, le parc déjà présent sur le site possède à peu près les mêmes caractéristiques d'implantation des panneaux en termes de hauteur et d'angle. Depuis sa mise en service en 2018, le risque d'accidents lié à un éblouissement depuis la route D118 n'a pas été remonté. Le risque d'éblouissement du conducteur semble plus important pour les conducteurs regardant la route et se dirigeant dans la direction sud est en début de journée.

Pour donner une réponse à la contribution émise par la riveraine présentée ci-dessus, le pétitionnaire rappelle ici les mesures de réduction qui ont été prises dans le cadre de l'étude d'impact du projet.

Le long de la D111 :

A l'échelle immédiate, les impacts visuels se limitent aux tronçons de voies les plus proches, selon des perceptions principalement dynamiques. Il n'y a pas de perception notable depuis le cœur et les abords de Salsigne, et le couvert végétal existant sous forme de haies non loin du chemin limite les vues sur le site de projet. Un effet cumulatif sera provoqué par la proximité d'une centrale photovoltaïque au sol existante et le site de projet depuis la D111 reliant Villardonnell à Salsigne dans un contexte naturel de qualité. Ce point de vue 26 (en page 221 de l'étude d'impact du projet) est le plus significatif car l'on y voit la route, les paysages, le petit patrimoine, le parc existant ainsi qu'une partie du site de projet. Des mesures de réduction seront nécessaires pour intégrer davantage le projet. A noter que la végétation existante s'étoffera et aidera l'intégration du projet avec le parc existant, depuis ce point de vue.

Le long de la route menant à Cumiès :

A cette échelle immédiate, la petite route menant à Cumiès longe le site du projet (zone 1) sur un tronçon d'environ 445 mètres. Cette voie empruntée par les riverains peu nombreux est ici en contact visuel direct avec le site de projet. Le cadre initial est majoritairement boisé et pastoral, hormis le parc photovoltaïque existant très peu intégré.

Pour rappel le pétitionnaire a défini son projet en évitant plusieurs secteurs initialement mobilisables pour l'implantation des installations photovoltaïques.

La photographie et le photomontage (en page 223 de l'étude d'impact du projet) sont représentatifs du cadre paysager du projet avant mise en place des mesures de réduction.

En complément des zones évitées le porteur de projet a souhaité préserver le chêne remarquable en bord de parcelle et le long de la route menant à Cumiès.

De plus, il est prévu :

La plantation de haies champêtres et de 3 grands arbres, accompagnant le site de projet sur les limites les plus visibles (le long de la D111 et de la petite route menant à Cumiès).

Le maître d'ouvrage envisage de commencer la plantation des haies paysagères en amont de la phase de chantier du parc photovoltaïque afin de permettre le développement du masque paysager avant les premiers travaux.



Figure 1: Extrait du photomontage de l'étude d'impact du projet vers le chemin de Cumiès avec mesures de réduction

Raccordement électrique

Lors des travaux sur le parc photovoltaïque adjacent, les travaux ont provoqué des gênes pour les exploitations voisines.

Ceux-ci incluent :

La détérioration du chemin d'accès à Cumiès

Des difficultés d'accessibilité pendant les travaux

Quelles solutions sont envisagées pour mitiger l'impact des travaux sur les riverains ?

Quelles compensations sont prévues ?

Le chemin pressenti pour le raccordement électrique est déjà occupé par deux câbles haute tension enterrés et une canalisation d'adduction d'eau. La proximité du support rocheux a mené à un faible enfouissement des lignes. En raison de la position de ces lignes, la canalisation d'adduction d'eau ne peut plus être réparée par les services de la commune. Si ce tracé devait être à nouveau retenu, quelles sont les actions que le porteur de projet envisage pour que la canalisation d'adduction d'eau ne pâtisse pas davantage des travaux ?

Le chemin pressenti pour le raccordement électrique est soumis au ravinement lors de pluies importantes. En 2018 certaines portions de câbles ont été mises à nu. Ce problème a-t-il été pris en compte par le porteur de projet ?

Les élus de Villardonnell ont exprimé leur inquiétude concernant le passage des câbles d'alimentation électrique sous la voirie communale. Des réseaux d'adduction d'eau pourraient être impactés par les travaux. En outre, la qualité de travaux précédents est mise en cause, fragilisant la chaussée. Une portion de voie communale a été détériorée. Les élus souhaitent que toutes les précautions soient prises pour que les travaux ne portent pas préjudice à la commune.

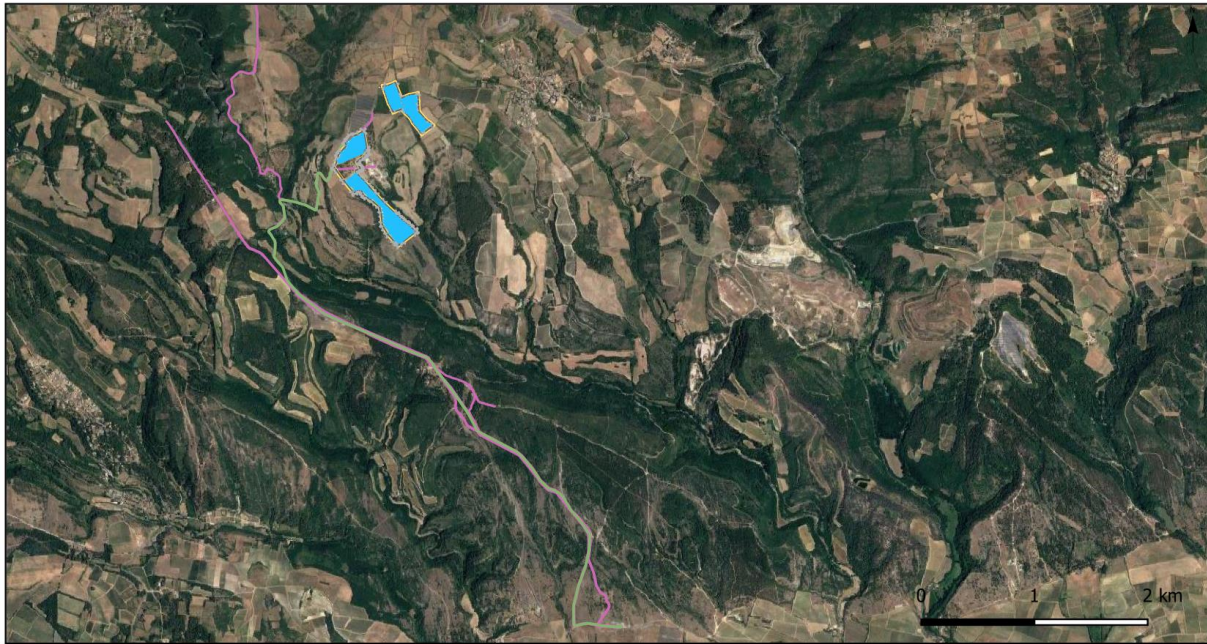
Le département se réserve la possibilité de recourir aux dispositions de l'article L 131-8 du code de la voirie routière. Celui-ci prévoit la compensation des dégradations anormales de la voirie.

Lors de la création du parc photovoltaïque adjacent, des véhicules auraient stationné inutilement sur une chaussée privée.

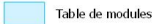


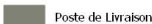


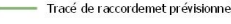



Quelle est la nature et le nombre journalier des véhicules lourds qui opéreront sur le chantier ?

Nous ne connaissons pas encore la solution de tracé de raccordement proposé par Enedis.

Projet de parc photovoltaïque
Salsigne Villardonnell Energies



Légende:

| | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Table de modules |  Route en asphalte |  Transformateur | <u>Raccordement</u> |
|  Poste de Livraison |  Citerne |  Pistes DFCI |  Tracé de raccordement prévisionnel |
|  Clôture |  Container |  Ligne HTA existante - Source Enedis | |

Date: Mai 2023
Copyright: SALSIGNE VILLARDONNELL ENERGIES
105 rue La Fayette
75010 Paris

Des réseaux Enedis HTA sont déjà présents sur cette partie du territoire (en rose sur la figure ci-dessus). Le tracé de raccordement du projet pourra suivre ces réseaux existants, prenant déjà en compte les passages d'ouvrage d'art.

ENEDIS, le gestionnaire du réseau de distribution, réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque. Le financement de ces travaux reste à la charge du maître d'ouvrage du parc solaire. Le raccordement final est sous la responsabilité d'ENEDIS.

La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par ENEDIS du raccordement du parc photovoltaïque une fois le permis de construire obtenu. Le tracé définitif de la liaison de raccordement ne sera connu qu'une fois cette étude réalisée. Ainsi, les résultats de cette étude définiront de manière précise la solution et les modalités de raccordement du parc photovoltaïque de Salsigne-Villardonnell.

Les principes techniques suivis par les gestionnaires de réseau permettent néanmoins d'indiquer qu'il s'agira de câbles enterrés selon un parcours permettant de minimiser la longueur du tracé.

Le maître d'ouvrage de la société Salsigne Villardonnell Energies veillera à sensibiliser ENEDIS sur les retours d'expériences des précédents travaux ayant eu lieu sur le secteur. Nous pourrions proposer à ENEDIS d'étendre notre constat d'huissier réalisé sur notre terrain sur des zones stratégiques du tracé des travaux de raccordement.

Salsigne Villardonnell Energies ne sera pas le maître d'ouvrage sur la partie raccordement, les travaux dépendent d'ENEDIS, gestionnaire du réseau public de distribution.

Pour la désignation du prestataire réalisant les travaux, ENEDIS passe par un appel d'offre respectant le code des marchés publics. Les travaux devront respecter les règles de l'art en matière de VRD, notamment la norme NF P98-332.

Dans le cadre de cette norme, il est indiqué que les distances entre l'installation d'une ligne HTA et d'une canalisation d'eau potable est de 20cm à 60cm en fonction du type de canalisation. La norme prévoit également des profondeurs minimales d'enfouissement pour les réseaux, en l'occurrence de 60 cm pour les réseaux électriques.

Nos équipes veilleront à informer la collectivité et les riverains de la période de travaux pressentie pour les travaux sur le site d'implantation et du calendrier transmis par ENEDIS.

Pour apporter des réponses sur la fréquence et nature des véhicules nécessaires pour la réalisation du chantier photovoltaïque, vous trouverez un tableau récapitulatif ci-dessous.

| | Trafic | Fréquence | Durée totale |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| - Aménagement du site | 1 pelle, 1 transpalette, 1 camion | Fréquence quotidienne | 4 semaines |
| - Obligation légale de débroussaillage | Engins agro-forestiers, camions | Fréquence quotidienne | 4 semaines |
| VRD : - Mise en place de la clôture - Base vie - Pistes - Préparation du réseau de câblage | 1 tractopelle, 1 niveleuse, 1 compacteur, 1 trancheuse | Fréquence quotidienne | 5 semaines |
| Transport et montage des éléments de structure : Transport conventionnel pour tous les éléments de structure | 70 camions, 6 chariot élévateur tout terrain, 6 batteuses, 2 manitou | Fréquence de 18 camions par semaine | 4 semaines |
| Transport des modules : en palette par camion | 70 camions | 2 à 3 camions par jour | 6 semaines |
| Evacuation des déchets : palettes, cartons | Evacuation des bennes | Fréquence de 1 camion par semaine | 20 semaines |

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, il y aura également un convoi pour l'acheminement des postes de livraisons et des transformateurs sur site.

Lors de nos chantiers nous faisons réaliser un constat d'huissier sur le site du chantier et sur les voiries alentours empruntées par les véhicules du chantier dans un périmètre proche.

Emploi

Avis favorable d'une entreprise de terrassement, plateforme et réseau qui estime que le chantier pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Pour répondre à cette contribution, le pétitionnaire propose de présenter les chiffres et retombées économiques liés à l'emploi, notamment en phase de chantier, qui ont été référencés par le maître d'ouvrage sur le dernier projet ayant été construit dans l'Aude. Pour un projet d'environ 7MWc, le chantier a nécessité 60 personnes sur la totalité du chantier (50 % lot construction, 8 % lot paysagiste, 10 % voirie, 10 % lot contrôles, 8 % lot clôture, 8 % lot raccordement électrique, 6 % autres).

Sur ce chantier, plusieurs entreprises provenaient d'agences locales situées dans le département ou la région.

- Serpe, agence de Carcassonne (coupe de la végétation + plantation de haie et travaux paysagers)
- Colas, agence de Carcassonne (voiries et plateformes)
- Bureau Veritas Construction, agence de Carcassonne : (contrôle technique (génie civil))
- Apave, agence de Carcassonne (contrôle HSE du chantier)
- Sud-Ouest Clôtures (Pose de la clôture), agence de Narbonne
- Apave (contrôle technique électrique), agence de Toulouse
- Enedis, agence de Carcassonne
- Orange, agence de Carcassonne
- SEL, fournisseur de poste de livraison, Hauts-de-France

Le projet sera également un soutien à l'exploitation agricole en place, en apportant un soutien économique et des services pour les terrains de pâture comme présenté dans l'étude préalable agricole.

Acceptabilité locale

Avis favorable d'un propriétaire terrien aux projets d'agrivoltaïsme sur les terres à faible rendements à développer et accepter plus facilement.

Quelles actions sont envisagées pour faciliter l'acceptabilité générale d'éventuels autres projets sur le secteur ?

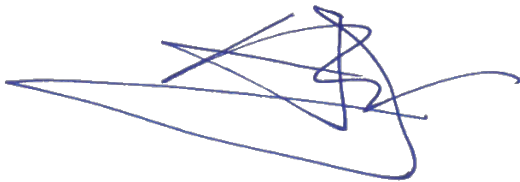
Dans le cadre du projet photovoltaïque, le maître d'ouvrage échange avec la communauté de commune pour réaliser une campagne de financement participative avant le début de la construction du projet. Cette mesure a pour objectif de répartir la valeur économique créée par le projet à l'ensemble des riverains et administrés volontaires des communes concernées. Le maître d'ouvrage veille également à rester disponible pour répondre aux questions des riverains et à mettre à disposition sur un site internet les informations relatives au projet. Le maître d'ouvrage du projet peut également proposer des actions de sensibilisation ou communication à destination des riverains et organiser des visites de la centrale en exploitation sans pénaliser l'activité agricole en place.

Pour ce qui concerne d'autres projets sur le secteur, nous conseillons aux élus locaux de se saisir des nouvelles directives de planification en cours pour la création de zone d'accélération des énergies renouvelables afin de pouvoir ouvrir une concertation locale sur le développement des énergies renouvelables.

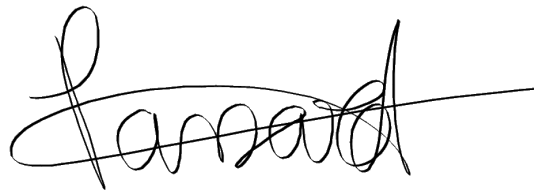
Signature du pétitionnaire

A Paris, le 06 octobre 2023,

Benoît ROUX
Directeur Général

A blue ink signature of Benoît ROUX, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Léa PASSARD
Cheffe de projets solaires

A black ink signature of Léa PASSARD, featuring a large, stylized initial 'L' followed by the name 'Passard' in a cursive script.



Z112307465.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

11 août 2023

à la demande de BAYWA R.E

route de Villardonnell à SALSIGNE (11600) – 43.329478 , 2.340262 – Mairies de Salsigne et Villardonnell

affichage de la décision affichage de l'avis d'enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Salsigne et Villardonnell



Le onze août deux mille vingt-trois,

A la demande de :

BAYWA R.E, société par actions simplifiée à actionnaire unique au capital de 200 000 euros, immatriculée sous le numéro 503 450 462, dont le siège est 105, rue La Fayette (75010) PARIS, agissant au nom et pour le compte de la société SALSIGNE VILLARDONNEL ENERGIES,

Il m'est exposé que :

- la société SALSIGNE VILLARDONNEL ENERGIES a déposé deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel ;
- en conséquence, il m'est demandé de me rendre sur les lieux afin de constater la présence sur le site et dans les mairies de Salsigne et Villardonnel de l'affichage de l'avis d'enquête publique conforme aux dispositions du Code de l'urbanisme, et de dresser procès-verbal de mes constatations.

Ce à quoi déférant :

Je soussigné, Benoît VERVUEREN, Commissaire de Justice associé de la société AJC, titulaire d'offices de commissaire de justice à Carcassonne (Aude), Saint-Pons-de-Thomières (Hérault) et Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), dont le siège est 6, rue de la République (11000) CARCASSONNE,

Certifie m'être rendu ce jour route de Villardonnel à SALSIGNE (11600) – 43.329478 , 2.340262, et dans les Mairies de Salsigne et Villardonnel, où j'ai procédé aux constatations suivantes :



Route de Villardonnell à SALSIGNE (11600) – 43.329478 , 2.340262, l'avis d'enquête publique est implanté en bordure de voie publique comme le montre la vue suivante :



Je constate route de Villardonnell à SALSIGNE (11600), aux coordonnées GPS 43.329478 , 2.340262, la présence d'un avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumis » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumis » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonnel (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance rendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixés d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne,
2. Villardonnel, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnel,

aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonnel aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonnel.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

04 68 11 93 50
06 98 27 54 54
11830 CARLAGASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :
1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonnel, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnel ;

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumis »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parcsolaire-salsignevillardonnell@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonnel, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonnel, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnel ;

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonnel ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonnel Energies » – 105 rue La Fayette – 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tél. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 11 93 50
06 98 27 54 54
11830 CARLAGASSONNE Cedex 09



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonnel (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant les permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M.

Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI; en cas

d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne,
2. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel,

aux jours et heures d'ouverture au public;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

SUR le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonnel

aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public:

sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonnel.

sur le registre dématérialisé au lien suivant;

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne
2. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès ».

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

parcsolaire-salsignevillardonnell@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonnel, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne
2. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

aux mairies de Salsigne et Villardonnel;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante: <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonnel Energies » - 105 rue La Fayette - 75100 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tel. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr



Je constate à la Mairie de Salsigne, située 11, Grand'Rue à SALSIGNE (11600), la présence d'un avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KwC sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonnel (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixés d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne,
 2. Villardonnel, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnel,

aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnel/>
 - sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>
 - gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonnel
- aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonnel.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnel/>

04 88 10 27 00
 066 - pmi.audeterritoire@audef.gouv.fr
 52, Rue Jean BRUNGER
 11300 CARCASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
 2. Villardonnel, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnel :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parcsolaire-salsignevillardonnel@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonnel, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraise-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonnel, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnel ;

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonnel ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonnel Energies » - 105 rue La Fayette – 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tél. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 88 10 27 00
 066 - pmi.audeterritoire@audef.gouv.fr
 52, Rue Jean BRUNGER
 11300 CARCASSONNE Cedex 09



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M.

Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI; en cas

d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

3. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne,

4. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil,

aux jours et heures d'ouverture au public;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

SUR le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public>

dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil

aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public:

sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil.

sur le registre dématérialisé au lien suivant;

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

3. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

4. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès ».

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

3. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

4. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

aux mairies de Salsigne et Villardonneil;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante: <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public> dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS, Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tel. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00

Mèl : pref.environnement@audef.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09



04 68 10 27 00

Mèl : pref.environnement@audef.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09

Je constate à la Mairie de Villardonnell, située 12, place de la Libération à VILLARDONNEL (11600), la présence d'un avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumès » déposées par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixés d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne,
 2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil,

aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-aménagement-susceptibles-d-impacter-l'environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>
- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

04 68 10 27 00
 mme..._and@studies@etude-ajc.fr
 62, Rue Jean BRUNOUD
 11936 CARCASSONNE Cedex 08

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
 2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumès »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraise-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonneil ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-aménagement-susceptibles-d-impacter-l'environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » – 105 rue La Fayette – 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tél. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00
 mme..._and@studies@etude-ajc.fr
 62, Rue Jean BRUNOUD
 11936 CARCASSONNE Cedex 08



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KwC sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonnel (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant les permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M.

Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI; en cas

d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

5. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne,

6. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel,

aux jours et heures d'ouverture au public;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

SUR le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonnel

aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public:

sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonnel.

sur le registre dématérialisé au lien suivant;

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

04 68 10 27 00

Mél : pref.environnement@audef.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09



Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

5. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

6. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès ».

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

parcsolaire-salsignevillardonnell@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonnel, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

5. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

6. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

aux mairies de Salsigne et Villardonnel;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante: <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonnel Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tel. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00

Mél : pref.environnement@audef.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur treize pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

A circular stamp of the Commissaires de Justice is centered on the page. The stamp features a central emblem with a figure holding a scale and a sword, surrounded by the text "Commissaires de Justice" and "REPUBLIQUE FRANÇAISE". The stamp is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink that spans across it.

Benoît VERVUEREN, Commissaire de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.





Z112307465.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

28 août 2023

à la demande de BAYWA R.E

route de Villardonnell à SALSIGNE (11600) – 43.329478 , 2.340262 – Mairies de Salsigne et Villardonnell

affichage de la décision affichage de l'avis d'enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Salsigne et Villardonnell



Le vingt-huit août deux mille vingt-trois,

A la demande de :

BAYWA R.E, société par actions simplifiée à actionnaire unique au capital de 200 000 euros, immatriculée sous le numéro 503 450 462, dont le siège est 105, rue La Fayette (75010) PARIS, agissant au nom et pour le compte de la société SALSIGNE VILLARDONNEL ENERGIES,

Il m'est exposé que :

- la société SALSIGNE VILLARDONNEL ENERGIES a déposé deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel ;
- en conséquence, il m'est demandé de me rendre sur les lieux afin de constater la présence sur le site et dans les mairies de Salsigne et Villardonnel de l'affichage de l'avis d'enquête publique conforme aux dispositions du Code de l'urbanisme, et de dresser procès-verbal de mes constatations.

Ce à quoi déférant :

Je soussigné, Benoît VERVUEREN, Commissaire de Justice associé de la société AJC, titulaire d'offices de commissaire de justice à Carcassonne (Aude), Saint-Pons-de-Thomières (Hérault) et Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), dont le siège est 6, rue de la République (11000) CARCASSONNE,

Certifie m'être rendu ce jour route de Villardonnel à SALSIGNE (11600) – 43.329478 , 2.340262, et dans les Mairies de Salsigne et Villardonnel, où j'ai procédé aux constatations suivantes :



Route de Villardonnelle à SALSIGNE (11600) – 43.329478 , 2.340262, l'avis d'enquête publique est implanté en bordure de voie publique comme le montre la vue suivante :



Je constate route de Villardonnell à SALSIGNE (11600), aux coordonnées GPS 43.329478 , 2.340262, la présence d'un avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KwC sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M.

Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

7. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne,

8. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil,

aux jours et heures d'ouverture au public;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

SUR le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant

[https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public](https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque)

dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil

aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public:

sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil.

sur le registre dématérialisé au lien suivant;

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

04 68 10 27 00

Mél : pref.environnement@audef.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

7. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

8. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

7. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

8. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

aux mairies de Salsigne et Villardonneil;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante: <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tel. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00

Mél : pref.environnement@audef.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09



Je constate à la Mairie de Salsigne, située 11, Grand'Rue à SALSIGNE (11600), la présence d'un avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combrestremière » et « Plaine de Cumès » déposées par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porté sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combrestremière » et « Plaine de Cumès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 Mwc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne,
 2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil,

aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parcsolaires-salsigne-villardonneil/>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/le-photovoltaique>
- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parcsolaires-salsigne-villardonneil/>

04 68 10 27 00
 M. Laurent FABAS
 11000 CARCASSONNE Cedex 09

04 68 10 27 00
 M. Léa PASSARD
 11000 CARCASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
 2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil ;

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combrestremière » et « Plaine de Cumès ».

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraise-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil ;

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonneil ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » - 105 rue La Fayette – 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tél. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-rs.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur les communes de Salsigne et Villardonnell aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnell Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonnell (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 Mwc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M.

Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI; en cas

d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

9. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne,

10. Villardonnell, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnell,

aux jours et heures d'ouverture au public;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

SUR le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public>

dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonnell

aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, des la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public:

sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonnell.

sur le registre dématérialisé au lien suivant;

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

04 68 10 27 00

Mèl : pref.environnement@aude.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

9. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

10. Villardonnell, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnell :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonnell aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

parcsolaire-salsignevillardonnell@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonnell, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

9. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

10. Villardonnell, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnell :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnell,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonnell,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnell,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

aux mairies de Salsigne et Villardonnell;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante: <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public> dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonnell Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS, Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tel. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00

Mèl : pref.environnement@aude.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09



Je constate à la Mairie de Villardonnell, située 12, place de la Libération à VILLARDONNEL (11600), la présence d'un avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumis » déposés par la société « Salsigne Villardonnel Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumis » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonnel (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur formateur SARL CLMVI ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne,
 2. Villardonnel, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnel,

aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnel/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-aménagement-susceptibles-d-impacter-l'environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>
- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonnel aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonnel.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnel/>

04 68 10 27 00
 06 99 22 61 50
 52, Rue Jean BERNIER
 11030 CARCASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
 2. Villardonnel, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnel ;

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumis »).

Ces observations sont annexés aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parcsolaire-salsignevillardonnel@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonnel, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

- 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
- 2. Villardonnel, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnel ;

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonnel ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-aménagement-susceptibles-d-impacter-l'environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonnel Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Lés PASSARD, cheffe de projets Solaires - tél. 06 98 27 54 54 @ l.lespassard@baywe.fr

04 68 10 27 00
 06 99 22 61 50
 52, Rue Jean BERNIER
 11030 CARCASSONNE Cedex 09



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KwC sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M.

Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

11. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne,

12. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil,

aux jours et heures d'ouverture au public;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

SUR le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant

[https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public](https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque)

dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil

aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public:

sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil.

sur le registre dématérialisé au lien suivant;

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

04 68 10 27 00

Mél : pref.environnement@audef.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

11. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

12. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

11. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

12. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

aux mairies de Salsigne et Villardonneil;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante: <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tel. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00

Mél : pref.environnement@audef.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09



Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur treize pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Benoît VERVUEREN, Commissaire de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.





Z112307465.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

29 septembre 2023

à la demande de BAYWA R.E

route de Villardonnell à SALSIGNE (11600) – 43.329478 , 2.340262 – Mairies de Salsigne et Villardonnell

affichage de la décision affichage de l'avis d'enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Salsigne et Villardonnell



Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois,

A la demande de :

BAYWA R.E, société par actions simplifiée à actionnaire unique au capital de 200 000 euros, immatriculée sous le numéro 503 450 462, dont le siège est 105, rue La Fayette (75010) PARIS, agissant au nom et pour le compte de la société SALSIGNE VILLARDONNEL ENERGIES,

Il m'est exposé que :

- la société SALSIGNE VILLARDONNEL ENERGIES a déposé deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel ;
- en conséquence, il m'est demandé de me rendre sur les lieux afin de constater la présence sur le site et dans les mairies de Salsigne et Villardonnel de l'affichage de l'avis d'enquête publique conforme aux dispositions du Code de l'urbanisme, et de dresser procès-verbal de mes constatations.

Ce à quoi déférant :

Je soussigné, Benoît VERVUEREN, Commissaire de Justice associé de la société AJC, titulaire d'offices de commissaire de justice à Carcassonne (Aude), Saint-Pons-de-Thomières (Hérault) et Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), dont le siège est 6, rue de la République (11000) CARCASSONNE,

Certifie m'être rendu ce jour route de Villardonnel à SALSIGNE (11600) – 43.329478 , 2.340262, et dans les Mairies de Salsigne et Villardonnel, où j'ai procédé aux constatations suivantes :



Route de Villardonnel à SALSIGNE (11600) – 43.329478 , 2.340262, l'avis d'enquête publique est implanté en bordure de voie publique comme le montre la vue suivante :



Je constate route de Villardonnell à SALSIGNE (11600), aux coordonnées GPS 43.329478 , 2.340262, la présence d'un avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KwC sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumis » déposés par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumis » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne,
 2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil,

aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parcsolaire-salsigne-villardonneil/>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>
- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil,
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

04 68 11 93 50
 04 68 11 93 50
 32 Rue Jean BRUNIER
 11000 CARCASSONNE Cedex 03

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
 2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumis »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonneil ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tél. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-r.fr.

04 68 11 93 50
 04 68 11 93 50
 32 Rue Jean BRUNIER
 11000 CARCASSONNE Cedex 03



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonnel (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant les permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M.

Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI; en cas

d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

13. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne,

14. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel,

aux jours et heures d'ouverture au public;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

SUR le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant

[https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public](https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque)

dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonnel

aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public:

sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonnel.

sur le registre dématérialisé au lien suivant;

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

04 68 10 27 00

Mél : pref.environnement@aude.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

13. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

14. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès ».

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

parcsolaire-salsignevillardonnell@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonnel, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

13. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

14. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

aux mairies de Salsigne et Villardonnel;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante: <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonnel Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tel. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00

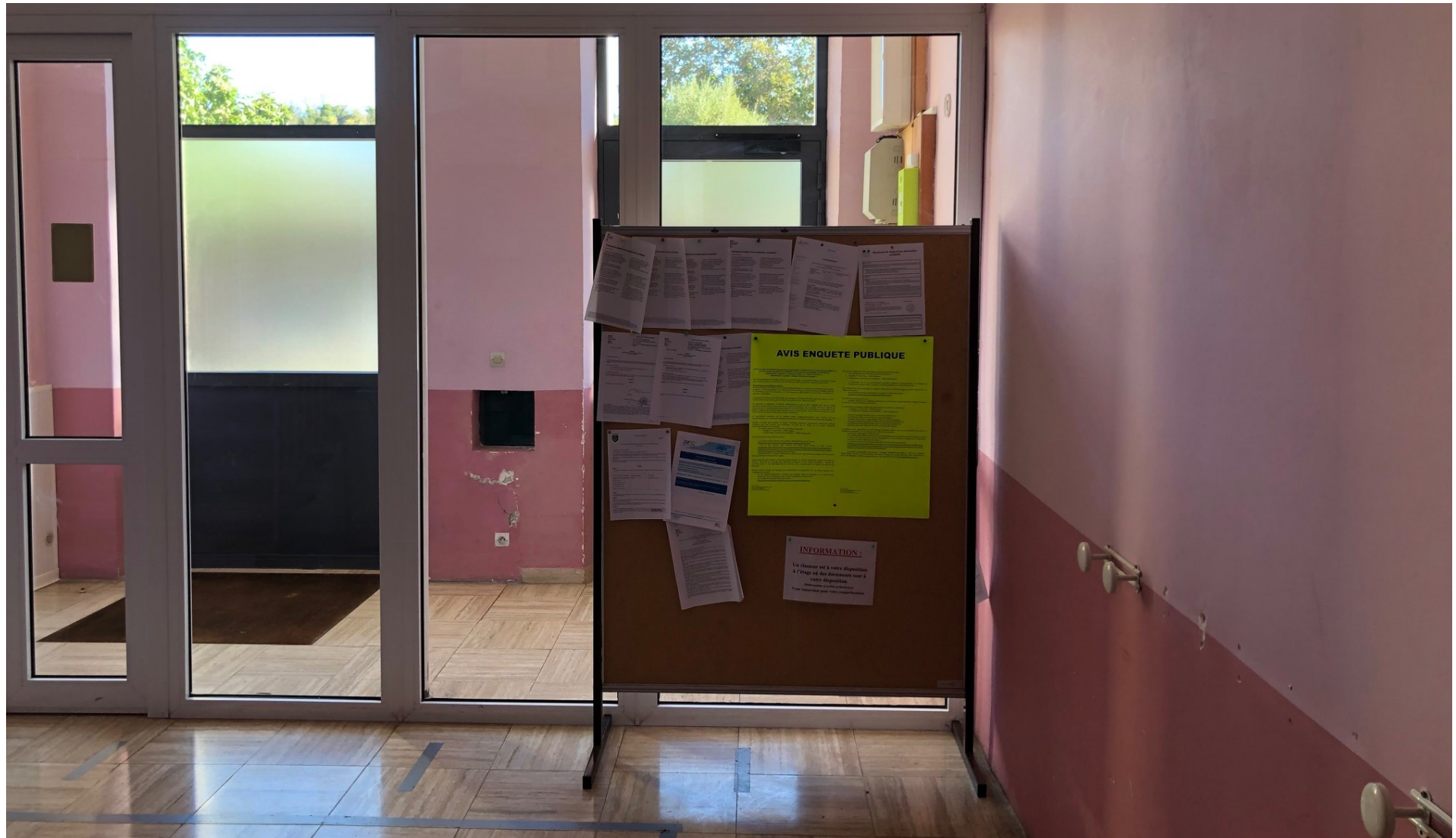
Mél : pref.environnement@aude.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09



Je constate à la Mairie de Salsigne, située 11, Grand'Rue à SALSIGNE (11600), la présence d'un avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonnell aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposés par la société « Salsigne Villardonnell Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonnell (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 Mwc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne,
 2. Villardonnell, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnell,

aux jours et heures d'ouverture au public :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-aménagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>
- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonnell aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonnell.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
 2. Villardonnell, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnell ;

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonnell aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parcsolaire-salsignevillardonnell@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonnell, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonnell, 12 place de la Libération – 11600 Villardonnell ;

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnell,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonnell,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnell,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonnell ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-aménagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonnell Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tél. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M.

Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI; en cas

d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

15. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne,

16. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil,

aux jours et heures d'ouverture au public;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

SUR le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public>

dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil

aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public:

sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil.

sur le registre dématérialisé au lien suivant;

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

04 68 10 27 00

Mèl : pref.environnement@aude.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

15. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

16. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès ».

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

15. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

16. Villardonneil, 12 place de la Libération - 11600 Villardonneil :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

aux mairies de Salsigne et Villardonneil;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante: <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public> dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS, Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tel. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00

Mèl : pref.environnement@aude.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09



Je constate à la Mairie de Villardonnell, située 12, place de la Libération à VILLARDONNEL (11600), la présence d'un avis d'enquête publique, visible et lisible depuis la voie publique, mesurant au moins 42 × 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :
 1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne,
 2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil,

aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

04 68 10 27 00
 0961. prefet.enquetespub@audef.gouv.fr
 52, Rue Jean BRINGER
 11000 CARRASOINNE Cedex 09

1

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonneil ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tél. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00
 0961. prefet.enquetespub@audef.gouv.fr
 52, Rue Jean BRINGER
 11000 CARRASOINNE Cedex 09

2



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KwC sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonnel (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant les permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M.

Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI; en cas

d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

17. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne,

18. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel,

aux jours et heures d'ouverture au public;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

SUR le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonnel

aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public:

sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonnel.

sur le registre dématérialisé au lien suivant;

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonnell/>

04 68 10 27 00

Mél : pref.environnement@aude.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

17. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

18. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès ».

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

parcsolaire-salsignevillardonnell@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Salsigne, Villardonnel, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

17. Salsigne, 11 Grand'Rue - 11600 Salsigne

18. Villardonnel, 12 place de la Libération - 11600 Villardonnel :

- lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,
- vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonnel,
- jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

aux mairies de Salsigne et Villardonnel;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante: <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonnel Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tel. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

04 68 10 27 00

Mél : pref.environnement@aude.gouv.fr

52, rue Jean BRNGER

11836 CARCASSONNE Cedex 09



Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur treize pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

Benoît VERVUEREN, Commissaire de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.





Certificat d'affichage

Je soussigné Didier SIÉ, Maire de la commune d'Aragon, certifie avoir procédé à l'affichage en mairie à partir du 24/07/2023 de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur les communes de Salsigne et Villardonnell. Cet avis a été affiché pendant toute la durée de l'enquête, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Aragon, le 03 octobre 2023

Le Maire, Didier SIÉ



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-François JUSTE, maire de la commune de CONQUES-SUR-ORBIEL, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « LABADE », « COMBESTREMIERE et « PLAINE DE CUMIES » déposées par la Société « Salsigne Villardonnel Energies ».

Cet avis a été affiché à compter du 31 Juillet 2023 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 60 jours consécutifs, du 31 Juillet 2023 au 28 Septembre 2023 inclus, conformément aux dispositions prévues par le Code de l’Environnement.

Fait à Conques-sur-Orbiel , le 6 Octobre 2023

Signature du maire

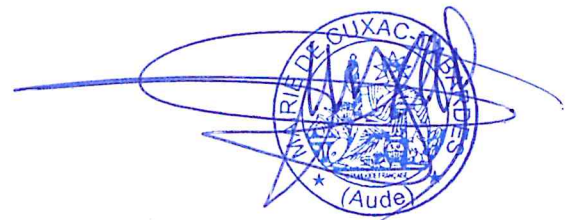


CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Paul GRIFFE, Maire de la Commune de CUXAC-CABARDES, certifie avoir procédé à l’affichage à la porte de la Mairie le 1^{er} août 2023, l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energies », jusqu’au 28 septembre 2023 inclus.

Fait à Cuxac-Cabardès, le 29 septembre 2023.

Le Maire,
Paul GRIFFE





COMMUNE
de
FRAÏSSÉ-CABARDÈS

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Jérôme SOUVERAIN, 1^{er} adjoint au Maire de la commune de Fraïssé-Cabardès, certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis d'ouverture de l'Enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière », et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energie ».

Cet avis a été affiché à compter du 01 Août 2023 et pendant toute la durée de l'enquête soit 59 jours consécutifs du 01/08/2023 au 29/08/2023 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement,

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Fraïssé-Cabardès,
Le, 29/09/2023

Pour le Maire empêché,
Jérôme SOUVERAIN
1^{er} Adjoint,





MAIRIE DE LASTOURS

1 route de Fournes 11600 LASTOURS

Tél. : 04 68 77 16 76

Email : mairiedelastours@orange.fr

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, **BRAIL Max**,

Maire de la commune de LASTOURS (Aude) certifie avoir affiché aux lieux et places habituels, prévus à cet effet, l'avis informant le public de l'ouverture de :

L'enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « La Badez », « Combestremières » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société «Salsigne Villardonnel Energie».

Cet avis a été affiché à compter du 11 août 2023 et pour toute la durée de l'enquête publique du lundi 8/08/2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

En foi de quoi, nous avons établi le présent certificat pour faire et valoir ce que de droit.

Lastours, le 16/10/2023
Le Maire,
BRAIL Max.





Limousis, le 25 juillet 2023

**MAIRIE
DE LIMOUSIS**
7 Grand Rue
11600
Tél. 04 68 77 15 79
Fax. 04 68 77 51 86
limousis@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Gilles DELAUR

maire de la commune de Limousis

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonnell aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnell Energies »

Cet avis a été affiché à compter du 25 juillet 2023 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 65 jours consécutifs, du 25 juillet 2023 au 28 septembre 2023 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Limousis, le 29 septembre 2023



Le Maire
Gilles DELAUR

() Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête.*

Important : l’accomplissement de cette formalité devra être justifié par ce certificat (modèle ci-dessus) de chacun des maires des communes concernées sur l’arrêté préfectoral et **établi à la clôture de l’enquête.**

MAIRIE
RUE DE LA FORGE
11600 SALLELES-CABARDES



Tél/Rép/: 04 68 77 04 49

E.Mail : mairie.de.sallelescabardes@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Michel JEAN

maire de la commune de Sallèles-Cabardès

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonnel Energies »

Cet avis a été affiché à compter du 25 juillet 2023 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 65 jours consécutifs, du 25 juillet 2023 au 28 septembre 2023 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Sallèles Cabardès, le 29 septembre 2023



Le Maire
Jean-Michel JEAN

() Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête.*

Important : *l’accomplissement de cette formalité devra être justifié par ce certificat (modèle ci-dessus) de chacun des maires des communes concernées sur l’arrêté préfectoral et établi à la clôture de l’enquête.*

MAIRIE DE VILLANIERE



04.68.77.15.65

communedevillaniere@orange.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné M CALY Guy,

Maire de la commune de VILLANIERE,

Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique relative au projet de création d’une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de communes de Salsigne et Villardonnel aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine d Cumiès » déposées par la Société « Salsigne Villardonnel Energies ».

Cet avis a été affiché à compter du 26 Juillet 2023

et pendant toute la durée de l’enquête, soit 55 jours consécutifs, du 28 août 2023 au 28 septembre 2023 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Villanière, le 29 septembre 2023

Le Maire, M CALY Guy



AUDE

Où vont déménager les Grands buffets ?

P 6

AUDE

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

CASTELNAUDARY

La distillerie Bel air a fêté ses un an

P 11

LUNDI 7 AOÛT 2023 - 1,20 € (ESPAGNE : 1,60 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou depecheabos@ladepeche.fr

Un nouveau TFC à l'assaut de la Ligue 1

Les Toulousains sont prêts pour leur reprise en L1 dimanche à Nantes. Dans sa première interview à *La Dépêche du Midi*, le nouveau coach Carles Martinez Novell dévoile ses ambitions. Découvrez nos sept pages spéciales. **CAHIER SPORTS**



Les Toulousains l'ont emporté hier soir au Stadium face à l'AS Roma 2 à 1. / Photo DDM, Michel Viala

HÉRAULT

Drame sur un manège : un mort et un blessé grave

Un ado est décédé et une jeune femme grièvement blessée dans un accident survenu au Luna park de du Cap d'Agde dans l'Hérault.

PAGE 6



La salle des bagages perdus à Blagnac. / DDM Michel Viala

AÉROPORTS

Bagages perdus : la hantise des voyageurs

Chaque été, des bagages se perdent dans les aéroports. Un vrai fléau qui peut gâcher les vacances des touristes qui utilisent l'avion. Notre reportage à Blagnac.

PAGES 2-3

Deuxième cahier : 16 pages



19,4% DES LECTEURS LA DÉPÊCHE DU MIDI ont moins de 35 ans

LA DÉPÊCHE Journal de la démocratie GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI

Consultez tous les marchés publics ladepeche-marchespublics.fr

Contacts - Rencontres - Voyance

Contacts VOYANCE

MR LATIF Célèbre VOYANT MEDIUM connu pour ses résultats rapides et efficaces...

Ne restez pas seul(e) dans la souffrance, la difficulté et le malheur. Consultez votre avenir et votre chance avec PROFESSEUR TOMMY...

Rencontres union

FEMMES +DE 3400 ANNONCES DE PARTICULIER à PARTICULIER avec leur téléphone pour rencontres sérieuses H/F de votre région...

NOUVEAU TELEPHONE ROSE 01 86 40 00 40 Trouve ta partenaire Rapide et discret

Des expertes du SEXE au TELEPHONE te chauffent EN DIRECT et SANS ATTENTE au 0895 895 738

Divorcée vivant seule ch. hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement

06 14 59 17 90 Michèle séparée 49a discrète, envie de m'amuser de temps en temps, reçois chez moi

Erika en manque de câlin cherche homme pour relation et belle histoire sérieuse me contacter au 0595.10.04.30

Diane blonde 57a encore jeune dans sa tête et son corps désire rencontrer avec homme tendre tu peux me tel au 0895.10.16.10

Flavie femme direct pour moment complice désire une rencontre avec homme je suis dispo au 0895.10.15.34

05 34 45 17 85 TELEPHONE ROSE Dialogue Coquin CB-Mt-Ck (ech)

55,2% DES LECTEURS sont actifs dont 53,6% CSP+

HOMMES

Mecs discrets joignables au 05 36 36 65 23 pour plaisir masculin mutuel

RENCONTRES H/H discret sur Midi-Pyrénées 08 95 08 21 00 0,80€ / mn (ech)

05 61 23 80 66 - DUO TENDRESSE DEPUIS 1981

ELANCE, DYNAMIQUE, de Monsieur de 58 ans est passionné par les animaux et la campagne. Il souhaite rencontrer une personne, qui comme lui, apprécierait le calme et la nature...

POUR UN ÉTÉ à 2. LE BONHEUR, VOUS LE MÉRITIEZ BIEN!

AVIS PUBLICS

Enquêtes Publiques

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonnelle

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus.

ronnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82.

MARCHÉS PUBLICS

Avis d'Attribution



AVIS D'ATTRIBUTION

SERVICES

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : RÉGION OCCITANIE, Mme Carole DELGA - Présidente, 22 boulevard du Maréchal Juin, 31406 TOULOUSE, tél : marches.publics@laregion.fr

Légales

MAPA > 90K euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Annonces : Commune de Villemoustaussou - 55 boulevard de la république-11620. Objet du marché : Travaux d'aménagement de la voirie communale

GAGNEZ DE NOUVEAUX CONTRATS !

Tous les jours consultez les nouvelles opportunités d'affaires offertes par les marchés publics sur le www.ladepeche-marchespublics.fr

**ANNONCES LEGALES
ET OFFICIELLES**

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

RAPPEL - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de Sallèles-d'Aude au lieu-dit « Grande Garrigue de Truilhas » déposée par la société « ALBIOMA SOLAR ASSETS FRANCE 2 »

Par arrêté préfectoral du 04 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 07 août 2023 au jeudi 07 septembre 2023 inclus**.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Sallèles-d'Aude porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Grande Garrigue de Truilhas » sur des terres agricoles.

La surface clôturée est de 4,5ha pour une puissance de 4,4 MWc. Les panneaux sont mobiles sur trackers de 2,30m de hauteur en inclinaison maximale et de 1,50m à plat de hauteur.

Le site comprenant en outre 4locaux techniques cumulant 62 m² de surface de plancher et des pistes.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Guy Cano, officier de gendarmerie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et la lettre de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Sallèles-d'Aude, siège de l'enquête — 22 Avenue René Iché — 11590 Sallèles-d'Aude aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projet-photovoltaique-salleles-d-aude/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Sallèles-d'Aude aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude — Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial — Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Sallèles-d'Aude.

sur le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projet-photovoltaique-salleles-d-aude/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Sallèles-d'Aude — 22 Avenue René Iché — 11590 Sallèles-d'Aude à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Sallèles-d'Aude au lieu-dit « Grande Garrigue de Truilhas »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : projet-photovoltaique-salleles@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

Sallèles-d'Aude, Mirepeisset, Argeliers, Cuxac-d'Aude, Moussan, Saint-Marcel-sur-Aude et Ginestas.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Sallèles-d'Aude — 22 Avenue René Iché — 11590 Sallèles-d'Aude :

- **lundi 07 août 2023 de 09h à 12h,**

- **mercredi 23 août 2023 de 09h à 12h,**

- **jeudi 07 septembre 2023 de 15h à 18h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Sallèles-d'Aude;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial — bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « ALBIOMA SOLAR ASSETS FRANCE 2 » — Zone Industrielle Courtine Ecoparc 120 rue Jean-Marie Tjibaou — 84000 Avignon. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Elme de Loitière, chef de projet solaire et innovation —

tél. : 04 90 87 29 65@ : contact.asfr@albioma.com

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus**.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur/formateur SARL CLMVI ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue — 11600 Salsigne,

2. Villardonneil, 12 place de la Libération — 11600 Villardonneil,

aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude — Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial — Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue — 11600 Salsigne

2. Villardonneil, 12 place de la Libération — 11600 Villardonneil ;

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Sallèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand'Rue — 11600 Salsigne

2. Villardonneil, 12 place de la Libération — 11600 Villardonneil ;

- **lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,**

- **lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,**

- **vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,**

- **vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,**

- **jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,**

- **jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonneil ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial — bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » - 105 rue La Fayette - 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets Solaires - tél. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

**CHAQUE JOUR,
VOS RUBRIQUES D'ANNONCES
LÉGALES ET OFFICIELLES**

**Nous assurons
toutes
vos formalités**

Publiez votre
annonce légale sur
legale-online.fr
ou contactez-nous au
04 3000 2020

**Retrouvez
et publiez
toutes
vos annonces**

sur
legale-online.fr

C'est simple !

Depuis notre site
legale-online.fr
ou au
04 3000 2020

Parution
dans les
meilleurs délais

**Des conseils
et des devis
personnalisés**

Annonces légales
Service spécialisé

contactez-nous au
04 3000 2020

**Boostez votre
pouvoir d'achat
et faites-vous
PLAISIR**




**Disponible sur
App Store**

**DISPONIBLE EN
Google Play**

**Par ici les ÉCONOMIES
jusqu'à 50%
sur de nombreuses
offres EXCLUSIVES**

**TÉLÉCHARGER
L'APPLICATION** >>>



Midi Libre **L'INDEPENDANT**
LA DÉPÊCHE **Centre Presse**

L'Agence
LA COM EN CIRCUIT COURT

AUDE

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

CARCASSONNE

La feria
placée sous
haute sécurité

P20

MARDI 29 AOÛT 2023 - 1,20 € (ESPAGNE : 1,60 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou depecheabos@ladepeche.fr



Rentrée : les priorités d'Attal

Correction importante de la réforme Blanquer du baccalauréat, interdiction des abayas à l'école...

Gabriel Attal a tenu hier la traditionnelle conférence de presse de rentrée. Une première pour le nouveau ministre de l'Éducation nationale de 34 ans, qui a précisé ses priorités.

L'ÉVÉNEMENT PAGES 2 ET 3

/Photo.AFP.

POLITIQUE

Medef : Borne tente de rassurer les patrons

La Première ministre a cajolé le patronat lundi à l'occasion de la rentrée du Medef. « Il n'y aura pas de hausses d'impôts » assure Élisabeth Borne.

PAGE 5



Un enfant de 12 ans est décédé dans l'accident. /Photo Maxppp PQR

ACCIDENT DE MINIBUS

Le conducteur « ne se souvient de rien »

Après l'accident de minibus qui a coûté la vie à un enfant dans le Lot-et-Garonne, l'enquête se poursuit. « Le conducteur ne se souvient de rien. C'est un trou noir », affirme son avocate.

PAGE 6

Deuxième cahier : 14 pages

M 29554 - 829 - F 1,20 € - 0



LOTTO

Résultats du tirage du samedi 26 août 2023

Tirage LOTO: 14 15 21 34 45 CHANGE 5

| | | |
|--------------------|---------------|--------------|
| 5 NOMBRES + CHANGE | Aucun gagnant | 242 373,80 € |
| 4 NOMBRES + CHANGE | 53 | 5 198,80 € |
| 3 NOMBRES + CHANGE | 395 | 540,10 € |
| 2 NOMBRES + CHANGE | 2 621 | 49,60 € |
| 1 NOMBRE + CHANGE | 19 697 | 23,20 € |
| 0 NOMBRES + CHANGE | 40 945 | 8,70 € |
| NON NUMÉRIQUE | 304 859 | 4,90 € |
| NON NUMÉRIQUE | 586 540 | 2,20 € |

OPTION 2ND TIRAGE: 10 13 19 39 43

Tirage des 10 codes LOTO gagnants à 20 000 €

A gagner, au tirage LOTO du lundi 28 août 2023 : **9 000 000 €***

KENO

Résultats des tirages du dimanche 27 août 2023

Midi: 3 4 8 9 11 13 15 16 17 19 24 30 32 34 43 47 50 53 60 62

Multiplicateur: x 2

JOKER: 5 376 361

Résultats et informations: fdj.fr

Soir: 3 6 7 13 17 19 21 25 27 32 36 42 43 48 53 55 59 61 63 69

Multiplicateur: x 2

JOKER: 1 579 118

Immobilier

Viager vente

DULAC VIAGER
06 09 96 33 53

VOTRE SPÉCIALISTE DU VIAGER EN OCCITANIE

Viager libre/occupé
Vente à terme/nue-propriété

05 62 58 09 51
www.dulacviager.fr

LA DÉPÊCHE

Journal de la démocratie
GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse
Tél. 05.62.11.33.00 - contact@ladepeche.com

Président du Conseil d'Administration : Jean-Michel BAYLET
Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-BAYLET
Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principal actionnaire : SAS SOCIÉTÉ OCCITANE DE COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - Tél. : henri.amar@ladepeche.fr

Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>
Commission paritaire : 0325 C 87785 - I.S.S.N. : 0181-7981
Liste des points de vente sur Paris consultables sur notre site internet www.ladepeche.com

Tirage du lundi 28 août 2023
Nombre d'exemplaires : 106.843

Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi et sur du papier certifié PEFC 70% FCBA-PEFC-COC-21-01802

Origine géographique du papier : 50% origine Espagne 100% fibres recyclées issues de forêts durablement gérées. Eutrophisation : P=0,91 mg par exemplaire. 50% origine France 58% fibres recyclées pour le papier Norske et un Phosphore total = Ptot = 0,008kg/t papier issus de forêts durablement gérées.

LOTTO

Résultats du tirage du lundi 28 août 2023

Tirage LOTO: 9 23 28 35 37 CHANGE 7

| | | |
|--------------------|---------------|-------------|
| 5 NOMBRES + CHANGE | Aucun gagnant | 70 130,70 € |
| 4 NOMBRES + CHANGE | 53 | 645,90 € |
| 3 NOMBRES + CHANGE | 395 | 377,20 € |
| 2 NOMBRES + CHANGE | 2 624 | 33,10 € |
| 1 NOMBRE + CHANGE | 14 534 | 18,20 € |
| 0 NOMBRES + CHANGE | 207 882 | 6,30 € |
| NON NUMÉRIQUE | 436 753 | 3,90 € |
| NON NUMÉRIQUE | | 2,20 € |

OPTION 2ND TIRAGE: 2 8 20 36 38

Tirage des 10 codes LOTO gagnants à 20 000 €

A gagner, au tirage LOTO du mercredi 30 août 2023 : **10 000 000 €***

KENO

Résultats des tirages du lundi 28 août 2023

Midi: 4 7 8 9 12 16 19 23 25 28 32 38 45 49 54 56 58 59 62 65

Multiplicateur: x 2

JOKER: 8 893 498

Résultats et informations: fdj.fr

Soir: 5 6 15 16 20 21 22 23 27 29 30 31 32 36 45 46 55 57 68 70

Multiplicateur: x 2

JOKER: 2 051 561

JE SUIS UN PARTICULIER

JE PASSE MA PETITE ANNONCE

LA DÉPÊCHE
Le Petit Bleu
LA NOUVELLE REPUBLIQUE des Pyrénées
MIDI OLYMPIQUE
Le Villefranchois LA GAZETTE DE TROUVAILLE
laGazette DU COMMINGES

en téléphonant au **04 30 00 70 00***

Consultez toutes nos annonces immobilières sur immo.ladepeche.fr

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 7 | 4 | 5 | 8 | 9 | 6 | 1 | 2 |
| 5 | 1 | 2 | 6 | 3 | 4 | 7 | 8 | 9 |
| 6 | 8 | 9 | 1 | 2 | 7 | 3 | 4 | 5 |
| 7 | 4 | 3 | 2 | 1 | 6 | 9 | 5 | 8 |
| 9 | 2 | 8 | 7 | 5 | 3 | 4 | 6 | 1 |
| 1 | 5 | 6 | 9 | 4 | 8 | 2 | 3 | 7 |
| 8 | 6 | 1 | 3 | 7 | 2 | 5 | 9 | 4 |
| 2 | 9 | 5 | 4 | 6 | 1 | 8 | 7 | 3 |
| 4 | 3 | 7 | 8 | 9 | 5 | 1 | 2 | 6 |

DIFFICILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 6 | 4 | 8 | 5 | 7 | 9 | 1 | 2 |
| 7 | 1 | 5 | 9 | 2 | 4 | 3 | 8 | 6 |
| 8 | 9 | 2 | 1 | 3 | 6 | 4 | 5 | 7 |
| 9 | 4 | 6 | 2 | 7 | 1 | 5 | 3 | 8 |
| 5 | 2 | 3 | 4 | 6 | 8 | 1 | 7 | 9 |
| 1 | 7 | 8 | 3 | 9 | 5 | 2 | 6 | 4 |
| 4 | 3 | 1 | 6 | 8 | 9 | 7 | 2 | 5 |
| 2 | 8 | 7 | 5 | 4 | 3 | 6 | 9 | 1 |
| 6 | 5 | 9 | 7 | 1 | 2 | 8 | 4 | 3 |

Mots croisés N° 5847

HORIZONTALEMENT :
I.- MONTMARTRE. -II.- AMÉNAGE. UT. -III.- LB. TRICHER. -IV.- ALL. TROUÉE. -V.- DENSE. LEST. -VI.- STABLE. -VII.- ENTOURE. ST. -VIII.- SEAU. ERSE. -IX.- SENTIS. IVG. -X.- EST. OTARIE. -VERTICALEMENT :
A.- MALADRESSE. -B.- OMBLE. NÉES. -C.- NE. INSTANT. -D.- TNT. STOUT. -E.- MARTEAU. IO. -F.- AGIR. BREST. -G.- RECOLLER. -H.- HUÉE. SIR. -I.- RUÉES. SÉVI. -J.- ÉTRETAT. GÈ. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

Contacts - Rencontres - Voyance

Contacts

VOYANCE

MR LATIF
Célèbres VOYANT MÉDIUM connu pour ses résultats rapides et l'efficacité de ses dons. Résois beaucoup de problèmes même les plus désespérés : amour, chance sans jeu, divorce, examen, santé... Travail 100% garanti sérieux et efficace. Recoit sur rdv 8h à 19h. Ne soyez pas désespéré chaque problème à une solution.
Tél. : 07 45 92 18 86 - 06 12 66 19 52

Rencontres union

FEMMES

+DE 3400 ANNONCES DE PARTICULIER À PARTICULIER
avec leur téléphone pour rencontres sérieuses H/F de votre région

POINT RENCONTRES MAGAZINE
www.prmag.fr
Documentation gratuite sous pli discret
0800 02 88 02
(service et appel gratuit)

Des expertes du **SEXE AU TÉLÉPHONE** te chauffent **EN DIRECT ET SANS ATTENTE** au **0895 895 738** (0,80€/min)

BÉATRICE désire une relation sérieuse avec homme tendre rejoint moi vite au **0895.10.15.34** (emi-0,80€/min)

Divorcée vivant seule ch. hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement
Tél. **06.19.43.36.04**

ALINE femme mure & sympa cherche un homme pour moment sympa ou deux sans prise de tête contact moi au **0895.10.04.30** (0,80€/MN)

06 14 59 17 90
Michèle séparée 49a discrète, envie de m'amuser de temps en temps, reçois chez moi

Kathy désire contact rapide avec homme doux appel moi au **0895.10.16.10** (0,80€/min)

NOUVEAU TELEPHONE ROSE

01 86 40 00 40
Trouve ton partenaire Rapide et discret (CB-appel gratuit)

Seule **70** rencontrerait retraité sérieux pour rompre solitude.
C.N.R. 06 21 96 34 98

HOMMES

Mecs discrets joignables au 05 36 36 65 23 pour plaisir masculin mutuel

Ne restez pas seul(e) dans la souffrance, la difficulté et le malheur
Consultez votre avenir et votre chance avec **PROFESSEUR TOMMY**
Grand Voyant Africain Réputé par son travail efficace et rapide, il vous aidera à trouver une solution définitive à tous vos problèmes même les plus embarrassants tels : Amitié, Fidélité, Retour de l'Être cher, Désenvolement, Défaillances sexuelles etc.
Peut se déplacer à domicile
RÉSULTATS SURS DANS LES 48H FACILITÉS DE PAIEMENT 07 73 52 67 77

Maître BAMBO
Voyant Médium guérisseur
Résout tous vos problèmes - Amour Mauvais sort - Impuissance sexuelle etc.
Résultats rapides - Recoit sur RDV
07 83 28 59 96

Professeur MARZOUK
Voyant Médium Guérisseur
Renommée Afrique de l'Ouest Résout les cas les plus désespérés et improbables
Tél. 07 84 67 63 69

DUO TENDRESSE. DEPUIS 1981 SUR TOUTE L'OCCITANIE

DAME BLONDE DE 66 ANS, dynamique et autonome, ancienne fonctionnaire, souhaite rencontrer un homme sérieux pour échanger des week-ends en amoureux, des petites escapades et affectueuse. Vous serez comblé. D 2036

ENCORE EN FORME, cette jolie dame blonde de 82 ans, moderne, est bien installée. Elle est passionnée par la peinture et les arts en général. Élégante, de bonne éducation, de vraies valeurs, elle recherche un homme sérieux pour partager de bons moments, voir des expos, des petits week-ends. Une personne prévenante, protectrice et affectueuse. Vous serez comblé. D 2036

ELLE N'A QUE 83 ANS. Si elle a bon pied bon œil, elle attend de même de vous... Longue carrière dans l'enseignement, elle s'occupe à plein temps de ses plantes et de ses animaux. Il lui faudrait un "gentleman" décontracté, un brin éduqué avec un minimum de culture générale ayant des goûts simples vola tout !! Vuve. D 1045

BEL HOMME FORT, de 64 ans, retraité du monde agricole, il est sportif, dynamique et a plein de projets qu'il voudrait concrétiser à vos côtés Madame, si vous acceptez de rencontrer cette personne qui saura vous protéger, vous surprendre si vous êtes sympa et plein d'humour. Partager des loisirs et de bons moments, voilà son souhait. D 2030

TRES GENTILLE PERSONNE ADEPTE DE LA ZEN ATTITUDE, de 68 ans. Peintre à la retraite, veuf, il envisage de rencontrer une dame pour avoir une relation très sérieuse et très durable. Il n'a pas envie de papillonner, il souhaite juste être heureux auprès d'une femme douce, tranquille en qui il aurait une grande confiance. Loisirs, week-end, petits mots doux, c'est ce qu'il aime. D 2031

RECHERCHE 68 ANS, une compagne de 55/65 ans, douce, tendre, posée, pour pouvoir profiter ensemble des bons moments de la vie, resto, loisirs, bricolage, pétanque, danse, randonnées, vacances, voyages, etc... J'ai 75 ans, séparé, aisé, ne fait pas mon

âge, peux danser 6/7 h sans m'arrêter. Vous, plus jeune que moi pour s'aimer, partager tendresse, complicité, avoir une vraie vie de couple. D 2032

GENTILLE PERSONNE DE 76 ANS, divorcé depuis longtemps, il a su mener sa vie et contourner les obstacles. Il est propriétaire, a quelques animaux, mais cela ne suffit pas à combler la solitude. Il souhaite rencontrer une dame, simple, sans chichi entre 65 et 77 ans pour avoir une vie de couple. D'abord chacun chez soi, et plus si affinités !! D 2033

BELLE DÈMEURE, qu'il entretient au cordeau. C'est un véritable plaisir pour les yeux et les papilles que de se retrouver dans son magnifique jardin. Ce technicien de 77 ans, se trouve veuf et souhaite continuer à vivre en bonne rencontre. Des yeux qui pétillent, une élégance naturelle, simple et dynamique. Il vous attend douce et aimant échanger. D 2010

INGENIEUR ADORABLE, de 86 ans, veuf. Convivial, tolérant, ayant le goût du dialogue et le sens de la répartie. Bien installé autant en France qu'à l'étranger, proche de ses enfants, il souhaite rencontrer une personne qui comme lui apprécierait de partager quelques marches ou bons restaurants et surtout un peu d'affection. En résidence partagée. Il conduit encore. D 2034

INGENIEUR LA RETRAITE. A 85 ans, il a cessé d'occuper des fonctions au conseil municipal, mais il reste tourné vers les autres avec le sens aigu de la citoyenneté ! Toujours prêt à rendre service. Veuf, il souhaite voyager à deux, partager de bons petits restos, faire des balades en montagne ou du shopping en ville, vous faire rire, bref profiter de la vie. D 1989

ANNONCES LEGALES

Tél. 05.62.11.37.37
www.legales-online.fr

AUDE

La technologie au secours de la vigne

PAGE 2



CARCASSONNE

Un coup de propre avec son drone

PAGE 4

Jeudi 31 août 2023 • N°242 • Espagne 1,80€ • France 1,30€

L'INDÉPENDANT

CARCASSONNE

lindependant.fr

Corbières : il décède lors d'une panne de réseau

VIGNEVIEILLE. La mort d'un homme de 69 ans dans le village relance le débat sur les coupures téléphonique alors que les secours ont tardé à être joints faute de réseau. PAGE 2

RUGBY À XV

L'USC s'installe à Domec pour un mois

PAGES SPORT

QUILLAN

Fr. Putelat entre terre et montagne

PAGE 10



Feria de Carcassonne

Que la fête commence !



PHOTO CLAUDE BOYER

La Feria fait son come-back dès aujourd'hui et jusqu'au dimanche 3 septembre ! L'inauguration se déroulera place Carnot à 12 h, animée par Les Sévillans. Angel Yos ouvrira le bal au Campo Barbès à 19 h 30, suivi du célèbre groupe des années 80 Emile & Images à 21 h 30. DJ Balpores clôturera la soirée à 23 h 30.

PAGE 5

CAZILHAC

À fond les caisses

PAGE 6

LIMOUXIN

L'école d'antan

PAGE 9

ÉDITO

À la caisse

C'est le fameux coup de la hausse qui baisse. En d'autres termes, l'inflation ralentit, mais cela reste de l'inflation donc de la hausse des prix alimentaires, lesquels ont augmenté de 13 % sur l'année en cours. Pour le consommateur, l'épreuve est douloureuse et Bruno Le Maire, depuis plusieurs mois maintenant, tente d'agir. Ce mercredi encore, il a rencontré les acteurs de la grande distribution avant les industriels jeudi. Ce n'est pas la première fois que le ministre de l'Économie procède de cette façon. Renonçant à toute mesure coercitive tel que le blocage des prix, il préfère appeler à la responsabilité des uns et des autres. Il faut bien avouer qu'il obtient peu de résultat, même si les acteurs affirment avoir contracté leurs marges. C'est toute la difficulté de l'exercice politique : convaincre que le maximum a été fait, que cela aurait pu être pire, alors que le porte-monnaie souffre. « Il parle mais n'agit pas ». Exploitant cette faiblesse de résultat, Fabien Roussel ne s'est pas privé pour tacler Bruno Le Maire. Alors qu'une éventuelle baisse des prix, notamment sur les produits fabriqués à base de blé, n'est pas attendue avant le mois de mars, le ministre est donc sous pression. Pour l'anecdote, ce n'est pas une bonne nouvelle pour un prétendant à la succession d'Emmanuel Macron, pris de vitesse par Gerald Darmanin. Mais à la caisse, les consommateurs s'en moquent.

Pierre Mathis



VOUS ÊTES
UNE ENTREPRISE
QUI RECRUTE ?

Le site d'offres
d'emploi du GROUPE
LA DÉPÊCHE

Diffusez vos offres d'emploi sur le site régional du Groupe Dépêche <https://www.occitanie-emploi.fr>

Rendez-vous sur
www.Occitanie-emploi.fr

Votre emploi en région

Nous vous conseillons au 04 3000 9000 occitanie-emploi@midilibre.com

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

RAPPEL - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur les communes de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » déposées par la société « Salsigne Villardonneil Energies »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **lundi 28 août 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus**.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol de 22,7 ha clôturés aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès » situés sur les communes de Salsigne (9,3 ha) et Villardonneil (13,4 ha). Les permis ont été déposés le 20/11/2020 et les derniers compléments déposés le 04/04/2023.

La puissance attendue est de 18,3 MWc. Les panneaux sont fixes d'environ 2,24m de hauteur. Le site comprend des locaux techniques sur 146m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant les permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R*424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent FABAS, ingénieur-formateur SARL CLMVI ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies des deux sièges d'enquête :

1. Salsigne, 11 Grand Rue – 11600 Salsigne,
2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil, aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

- gratuitement sur un poste informatique, dans chacune des mairies de Salsigne et Villardonneil aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement aux mairies de Salsigne et Villardonneil.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-salsigne-villardonneil/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses des mairies suivantes :

1. Salsigne, 11 Grand Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil :

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Salsigne et Villardonneil aux lieux-dits « Labade », « Combestremière » et « Plaine de Cumiès »).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

parcsolaire-salsignevillardonneil@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

Salsigne, Villardonneil, Villanière, Lastours, Cuxac-Cabardès, Fraise-Cabardès, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Limousis et Salèles-Cabardès.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

1. Salsigne, 11 Grand Rue – 11600 Salsigne
2. Villardonneil, 12 place de la Libération – 11600 Villardonneil :

- **lundi 28 août 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,**

- **lundi 28 août 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne,**

- **vendredi 15 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Salsigne,**

- **vendredi 15 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Villardonneil,**

- **jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h à la mairie de Villardonneil,**

- **jeudi 28 septembre 2023 de 14h à 17h à la mairie de Salsigne.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- aux mairies de Salsigne et Villardonneil ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société responsable du projet est « Salsigne Villardonneil Energies » - 105 rue La Fayette – 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Léa PASSARD, cheffe de projets So-laires - tél. 06 98 27 54 54 @ : lea.passard@baywa-re.fr

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur la création d'un crématorium à Narbonne

Par arrêté en date du 01/08/2023, Monsieur le Maire de la Ville de Narbonne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de création d'un crématorium à Narbonne.

Cette enquête publique se déroulera du **Lundi 28 août 2023 à 8h30 au Jeudi 28 septembre à 17h00**, pour une durée de 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est situé aux Services Techniques de la Ville de Narbonne – Direction de l'Urbanisme 10, quai Dillon.

Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale de création du crématorium à Narbonne, présentée par la Société du Crématorium de Sainte-Rose.

Par décision en date du 3 décembre 2021, la DREAL Occitanie a soumis le projet de création de crématorium à évaluation environnementale, et par conséquent, à la réalisation d'une étude d'impact.

Afin de conduire l'enquête publique, Madame Marie-Joëlle SANCHEZ, Directrice administrative financière et juridique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Montpellier.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support papier ou sur un poste informatique à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Narbonne, située 10, quai Dillon, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- sur la page dédiée à l'enquête publique sur le site internet de la Ville de Narbonne : www.narbonne.fr.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral à la commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux des es permanences mentionnés à l'article 7 ;

- soit en les signant sur l'un des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Narbonne au 10 quai Dillon ;

- soit en les adressant par voie postale à l'Hôtel de Ville de Narbonne : Mairie de Narbonne - Place de l'Hôtel de Ville- CS 80823- 11 785 Narbonne cedex, à l'attention de la commissaire enquêteur «Projet de création d'un crématorium» ;

- soit en les signant sur le site www.narbonne.fr.

Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du **Lundi 28 août 2023 à 8h30 au jeudi 28 septembre à 17h00**

La commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du crématorium, à l'Hôtel de Ville de Narbonne – Direction des Services Techniques 10, quai Dillon, aux jours et horaires suivants :

- le **lundi 28 août de 8h30 à 12 h 00**

- le **mercredi 13 septembre de 13h30 à 17 h00**

- le **jeudi 28 septembre de 13h30 à 17 h00**

Le public pourra consulter, lors de ces permanences, le dossier d'enquête publique sur support papier ou sur un poste informatique.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Aude et à la Ville de Narbonne. Ils seront également publiés sur le site internet registre-numerique.fr et sur le site internet de la Ville de Narbonne pendant la même durée.

Au terme de l'enquête, le projet, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations de la commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du conseil municipal qui, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.

Le préfet de l'Aude prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation de création d'un crématorium ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L.2223-40 du code général des collectivités territoriales. Il pourra alors autoriser ou refuser la création du crématorium de Narbonne. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation de création vaudra décision de rejet.

Fait à NARBONNE, le 01/08/2023

Maître Didier MOULY

Maire de Narbonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Villeneuve-la-Comptal

Enquête publique relative à la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villeneuve-la-Comptal

Le public est informé que, par arrêté du maire n°25/2023 du 22 août 2023, M le Maire de la commune de Villeneuve-la-Comptal a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°3 du PLU de Villeneuve-la-Comptal, en vue de son approbation par le Conseil municipal.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 17 jours consécutifs, du **mercredi 20 septembre 2023 à 9h au vendredi 6 octobre 2023 à 17h**.

Le dossier, et notamment le rapport de présentation, décrit le territoire concerné, explique les projets et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête (dont la dispense d'évaluation environnementale émise par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, Monsieur Emmanuel NADAL, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Le siège de l'enquête publique est établi en mairie de Villeneuve-la-Comptal (5 Place Camot, 11400 VILLENEUVE-LA-COMPTAL).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier d'enquête publique complet au format papier et au format numérique seront déposés et consultables au siège de l'enquête publique pendant toute sa durée aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet : <https://www.villeneuve-la-comptal.fr/>

Le public pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ; les adresser par écrit en mairie de Villeneuve-la-Comptal à l'attention de M. le commissaire enquêteur ; ou les adresser au Commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : modif3.PLU.Villeneuve.LC@gmail.com

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <https://www.villeneuve-la-comptal.fr/>; et seront recevables jusqu'au 06 octobre à 17h, dernier délai.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Villeneuve-la-Comptal :

- le **mercredi 20 septembre 2023 de 09h à 12h ;**

- le **jeudi 28 septembre 2023 de 09h à 12h ;**

- le **vendredi 6 octobre 2023 de 14h à 17h.**

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique (Mairie de Villeneuve-la-Comptal), ainsi que sur le site internet :

<https://www.villeneuve-la-comptal.fr/>

Toute information concernant le projet de modification de droit commun n°3 du PLU de Villeneuve-la-Comptal pourra être demandée à Monsieur le Maire.

Le Maire, Hervé ANTOINE

Le préfet de l'Aude

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) «La Sagne», emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Gruissan et à l'autorisation environnementale de la commune de Gruissan

Par arrêté du préfet de l'Aude du 21 août 2023, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **18 septembre 2023 (09h00) au 20 octobre 2023 (17h00)**.

Le projet d'écoquartier «La Sagne» sur la commune de Gruissan est porté par la commune de Gruissan et la SAS «La Sagne» Aménagement, concessionnaire de la réalisation de cet écoquartier. Il est soumis à une enquête unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC « La Sagne » sur la commune de Gruissan ;

- à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Gruissan ;

- à l'autorisation environnementale.

La société SAS «La Sagne» Aménagement est responsable de projet sur le volet déclaration d'utilité publique. La commune de Gruissan est responsable de projet sur les volets mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et autorisation environnementale.

Caractéristiques principales du projet :

L'écoquartier «La Sagne» est une opération d'extension urbaine de 31,5 ha sur un secteur situé en rétro-littoral dans le cadre d'une procédure de ZAC. Ce futur quartier prévoit la réalisation d'environ 730 logements (et 75 000 m² de surface de plancher) dont 40 % minimum de logements sociaux et 25 % de logements abordables en accession. Environ 5 800 m² de terrain seront dédiés à des jardins familiaux et les équipements publics porteront sur la thématique de l'enfance/jeunesse, la citoyenneté, la solidarité et le cadre de vie.

Le projet intervient dans un contexte de mobilité afin de relier le quartier aux centres d'activités et d'attractivité de la ville, de mixité fonctionnelle et sociale ainsi que de qualité paysagère et environnementale.

Informations complémentaires :

Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées :

- pour la mise en compatibilité du PLU et l'autorisation environnementale :

. Monsieur Rémi PINEAU, en qualité de chef du service urbanisme, Direction de l'aménagement durable du territoire, ville de Gruissan
Courriel : zaedelasagne@ville-gruissan.fr - Tél. : 04 68 75 21 22

- pour la déclaration d'utilité publique :

. Madame Magali CHAPIN, en qualité de Directrice des Opérations, Groupe SM - Mandataire de la SAS La Sagne Aménagement
Courriel : m.chapin@groupe-sm.com - Tél. : 04 68 65 85 85

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Louis SERENE, ingénieur de l'équipement, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 6 juillet 2023 de Monsieur le président du tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête unique. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête par le Président du tribunal administratif.

Déroulement de l'enquête unique :

Seul le périmètre de la commune de Gruissan est concerné par le projet. La commune de Gruissan est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête unique, seront mis à la disposition du public, en version papier, à la mairie de Gruissan – Hôtel de ville – Boulevard Victor Hugo - 11430 GRUISSAN, aux jours et heures d'ouverture au public :

- en consultation, le dossier d'enquête unique, comprenant, notamment, l'étude d'impact, son résumé non technique, l'avis de la MRAE en qualité d'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis du conseil national de la protection de la nature ;

- pour recueillir, s'il y a lieu, les observations et propositions écrites du public, un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique unique.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/eecoquartierdelasagne>

- à partir du site internet des services de l'Etat dans l'Aude, au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>

- sur un poste informatique dédié à l'enquête publique, accessible gratuitement à la mairie de Gruissan aux jours et heures d'ouverture au public.

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur ce projet peuvent être consignées par voie électronique :

- sur le registre d'enquête unique dématérialisé accessible au lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/eecoquartierdelasagne>

- par courriel à l'adresse suivante :

eecoquartierdelasagne@registredemat.fr

Les observations relatives au projet pourront aussi être envoyées avant la clôture de l'enquête :

- par courriel à la mairie de Gruissan – Hôtel de ville – Boulevard Victor Hugo - 11430 GRUISSAN à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (écoquartier «La Sagne»).

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête unique en version papier et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Réunion d'information et d'échange avec le public :

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le 2 octobre 2023 au Palais des congrès - 13 avenue de Narbonne - Gruissan (11430) à 18h30.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Gruissan – Hôtel de ville - Boulevard Victor Hugo - 11430 GRUISSAN :

- le **18 septembre 2023 de 09 h à 12 h ;**

- le **04 octobre 2023 de 09 h à 12 h ;**

- le **11 octobre 2023 de 15 h à 18 h ;**

- le **20 octobre 2023 de 14 h à 17 h.**

Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Gruissan ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>

Décisions prises à l'issue de l'enquête :

À l'issue de l'enquête publique, les décisions suivantes seront susceptibles d'être prises :

- Un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Gruissan au bénéfice de la société SAS La Sagne Aménagement ;

- Une autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement au profit de la commune de Gruissan.

L'INDEPENDANT

VOTRE JOURNAL
EST LOCAL
VOTRE CONSEILLER
AUSSI



A votre écoute
du lundi au vendredi
de 8h à 17h et le samedi
de 8h à 12h

04 3000 11 66

N° non surtaxé

Abonnements@lindependant.com

Accédez à votre compte
en ligne sur
Lindependant.fr
pour consulter
ou régler vos factures